

Département du Tarn

Arrondissement : Albi

Canton : vignobles et bastides

Commune de Mézens

Extrait du registre des délibérations de la commune de Mézens
SEANCE du 13 DECEMBRE 2023

Nombre de membres :

en exercice : 10

présents : 7

votants : 8

L'an deux mille vingt-trois,

le 13 décembre à 20 heures 00,

le conseil municipal de la commune de MEZENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacques TISSERAND, Maire.

Date de convocation : 08/12/2023

Présents : TISSERAND Jacques, PONS-GRES Stéfan, DUCOS Lucie, DUCOS Edilia, QUERUEL Grégory, QUERUEL Guillaume, ROUSSEAU Rémi.

Absents et excusés : DAVANT William, CLAVEROL Stéphanie.

Représentée : VEYRAC Séverine par DUCOS Edilia.

Secrétaire de séance : DUCOS Lucie.

Objet : DELIBERATION RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Monsieur Oleksii SHEVCHENKO DEL2023_27

Le Conseil Municipal de Mézens, Tarn ;

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir travaux d'entretien divers aux équipements communaux : entretien des espaces verts, ménage des bâtiments, petits travaux ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

DECIDE

le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'**adjoint technique territorial**

pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 4 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du : 01/01/2024 au 30/04/2024.

Cet agent assurera des fonctions d'**adjoint technique territorial** à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 7 heures hebdomadaires.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 397 IM 370

1° échelon de l'échelle C1 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré à Mézens (Tarn), les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme. Au registre sont les signatures.

Le Maire de Mézens, Tarn.

Jacques TISSERAND

La secrétaire de séance

Lucie DUCOS

2° Adjointe au Maire de Mézens

